

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE VIE SOCIALE
PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Président du Département

Le Préfet de la Loire

AVIS D'APPEL À PROJETS

en vue de la création de 12 + 2 places d'hébergement complet sur un dispositif innovant pour des enfants en situation complexe présentant des troubles du comportement

1. Autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Préfet de la Loire
Protection Judiciaire de la Jeunesse
3 rue Marx Dormoy
42000 SAINT ETIENNE

Monsieur le Président du Département de la Loire,
Hôtel du Département
2, rue Charles de Gaulle
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Conformément aux dispositions du a) de l'article L313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

2. Objet de l'appel à projets

En application des articles L313-1-1 et suivants et R313-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Département de la Loire et la Protection Judiciaire de la Jeunesse lancent un appel à projet en vue de la création de 12+2 places d'hébergement complet sur un dispositif innovant pour des enfants en situation complexe présentant des troubles du comportement.

Celui-ci répond aux besoins repérés par les travailleurs sociaux des services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse afin de créer une réponse spécifique permettant l'accueil et l'accompagnement adaptés à des enfants en situation complexe.

Le présent appel à projets vise à créer un dispositif innovant permettant l'accueil de 12 + 2 enfants présentant de grandes difficultés psycho sociales perturbant gravement les processus de socialisation dont :

- 12 places au titre de l'aide sociale à l'enfance (articles L221-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles) ;
- 2 places au titre de la législation applicable aux mineurs délinquants Code de la justice pénale des mineurs entré en vigueur le 30.09.2021).

3. Cahier des charges

Le cahier des charges sera envoyé gratuitement dans un délai de huit jours au candidat qui en fait la demande

- par messagerie à l'adresse suivante : appelsaprojets@loire.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur le Président du Département
Hôtel du Département
PVS / DAF/ Service tarification
2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

4. Date limite de dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures devront être réceptionnés au plus tard **le vendredi 13 septembre 2024 à 16 h 00.**

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Chaque porteur de projet devra fournir un dossier de candidature en un exemplaire :

- en version « papier »
- **ET** une version dématérialisée (format PDF) par messagerie à l'adresse suivante : appelsaprojets@loire.fr

La version « papier » de ce dossier sera soit :

- adressée, en une seule fois, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, à :
Monsieur le Président du Département
Hôtel du Département
PVS / DAF/ Service tarification
2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

- déposée contre récépissé à :

Direction Administrative et Financière du Pôle Vie Sociale / Service tarification et pilotage de l'offre de service
35 rue Ponchardier
42000 SAINT ETIENNE
du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Qu'ils soient envoyés ou déposés les dossiers seront insérés sous deux enveloppes cachetées.
L'enveloppe interne devra obligatoirement comporter les mentions suivantes :

« Appel à projets – Département de la Loire – création de 12+2 places pour enfants en situation complexe présentant des troubles du comportement.

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

Les candidats pourront solliciter les services du Département pour des informations complémentaires par message électronique à l'adresse suivante : appelsaprojets@loire.fr

6. Pièces constitutives du dossier

Le dossier comportera obligatoirement les pièces visées à l'article R313-4-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ainsi que celles fixées par l'arrêté du 30 août 2010 relatif au contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet, détaillées dans le cahier des charges.

Tout dossier non complet ne sera pas instruit.

7. Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

Les dossiers seront analysés par les instructeurs désignés par le Préfet et le Président du Département de la Loire, selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et du caractère complet du dossier ;
- Vérification de l'adéquation du projet avec les besoins décrits dans le cahier des charges pour les dossiers manifestement étrangers au cahier des charges, les instructeurs pourront proposer au Président de la commission de refuser leur passage en commission (article R313-6 du CASF) ;
- Analyse au fonds des projets en fonction des critères de sélection prédéfinis et publiés dans le cahier des charges.

Les projets seront examinés et classés par la commission de sélection des appels à projets.

Les candidats ou leurs représentants seront entendus par la commission de sélection. Ils seront informés de leur audition quinze jours avant la réunion et invités à y présenter leur projet (article R313-2-4 du CASF).

La liste des projets par ordre de classement puis la décision d'autorisation seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture et le site internet du Département.

Critères de sélection :

Thèmes	Critères	Items	Coefficient pondérateur	Cotation De 0 à 3	Total
Projet d'établissement	Qualité du projet et de la prise en charge de la personne accueillie	Adéquation du projet au regard du public visé	3		
		Fonctionnement et modalités pratiques de prise en charge du quotidien des enfants accueillis	3		
		Qualité des activités support proposées	3		
	Implantation géographique	Pertinence de la zone d'implantation au regard du projet proposé	2		
	Droits des usagers	Prise en compte des droits de l'enfant et de ses parents	3		
	Projet architectural, aspects fonciers	Qualité du projet architectural et des espaces de vie	1		
	Partenariats	Descriptif des collaborations et de la coordination envisagées avec les partenaires	2		
	Ressources humaines	Composition de l'équipe de professionnels	3		
Modalités de gouvernance et gestion	Expérience	Expérience du candidat	3		
	Budget	Adéquation de la tarification proposée au projet	3		
	Capacité à la réalisation du projet	Pertinence du calendrier proposé	2		
Note totale					

Cotation :

0 : insuffisant

1 : peu satisfaisant

2 : satisfaisant

3 : très satisfaisant

8. Calendrier prévisionnel de la procédure

En dehors des dates de publication de l'avis d'appel à projets et de dépôt des dossiers des candidats, les dates mentionnées ci-dessous sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications :

- Date de publication de l'appel à projets : **Juin 2024** ;
- Date limite de remise des dossiers de candidatures : **Septembre 2024** ;
- Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : **Novembre 2024** ;
- Date prévisionnelle de la notification de l'autorisation et information aux candidats non retenus : **Décembre 2024**.

9. Publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projets sera publié :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture
- sur le site internet du Département de la Loire.

Fait à Saint Etienne, le **24 JUIN 2024**

Le Président du Département,

Georges Ziegler



Le Préfet,



Alexandre ROCHATTE